

FAITS DIVERS

Alertez-nous : 069/889631

TOURNAI

Le voleur part avec des louis d'or

J eudi, un peu après 14 h 20, une personne de la chaussée de Renaix, à Tournai, revenait chez elle quand elle est tombée nez à nez avec un homme sortant précipitamment de son appartement.

Ce dernier a aussitôt pris la fuite sans prendre la peine de se présenter.

Peu après, la victime devait constater la disparition de son sac à main et de son portefeuille qu'elle avait laissés chez elle.

Mais le voleur avait également fouillé la table de nuit dans laquelle il a fait main basse sur des bijoux et trois louis d'or.

Des pièces dont la valeur fluctue en fonction du cours de l'or mais qui pouvaient se négocier, le jour du vol, aux alentours de 200 € pièce... ■

V.D.

EN BREF

ATH

Vols en série

Plusieurs vols ont été commis dans des abris de jardin situés derrière des habitations de la route de Frasnes, à Ath, au cours de la nuit de mercredi à jeudi. Dans les différents cas, de l'outillage a été dérobé.

LEUZE-EN-HAINAUT

Héritage des pompiers : la réponse du bourgmestre

Le bourgmestre de Leuze, Christian Brotcorne, répond à l'Amicale des pompiers qui le met en cause dans le dossier du « don Michiels ».

• Vincent DUBOIS

O n n'a vraisemblablement pas fini d'entendre parler de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'héritage des pompiers de Leuze », soit un don d'1,2 millions d'euros légués par Raymond Michiels en faveur de la formation des sapeurs leuzois. Une somme dont l'ASBL « Centre de formation Raymond Michiels » et l'Amicale des pompiers de Leuze revendiquent l'une et l'autre la paternité. Cette dernière se fendait d'un communiqué hier dans lequel elle mettait en doute l'intégrité du premier magistrat leuzois dans le cadre de cette affaire. Celui-ci n'a pas attendu pour faire connaître son point de vue sur la question :

« C'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai découvert ce matin dans l'édition de L'Avenir - Le Courrier, un communiqué de l'Amicale des Pompiers de Leuze-en-Hainaut, écrit Christian Brotcorne. Je m'interroge tout d'abord sur l'identité des signataires de ce communiqué, d'autant que personne n'a jamais demandé formellement à me rencontrer dans le cadre de ce dossier.

Puisque je suis personnellement visé dans ce communiqué, je tiens à

Les travaux du futur centre ont débuté et c'est sans doute ce qui a (ra)vivé certaines tensions.



rappeler certains éléments.

La Ville n'a été ni informée ni concertée quant à l'héritage de M. Raymond Michiels et quant au procédé notarial ayant abouti à la création de l'ASBL « Centre de formation Raymond Michiels ». J'en ai été informé par les médias ; j'ai voulu, en ma qualité de bourgmestre, vérifier la valeur de la procédure utilisée.

Interpellé, le ministre des pouvoirs locaux n'a rien trouvé à redire à cette opération, pas plus que l'Union des Villes et Communes de Wallonie ; mieux, le SPF Justice, qui doit donner son aval à des opérations de cet ordre, l'a autorisée. Nous avons donc eu trois feux verts par rapport à la validité de la procédure de création de l'ASBL « Centre de formation Raymond

Michiels » chargée de gérer cet héritage.

Fort de ces éléments, le conseil communal, unanime, a considéré que sa responsabilité morale était de veiller d'une part à ce que la volonté du testateur soit respectée et d'autre part que les investissements restent bien sur le territoire de Leuze-en-Hainaut. Pour traduire cette volonté, le conseil communal, à nouveau unanime (NDLR : ce dernier mot est souligné dans le texte), a d'ailleurs vendu un terrain à l'ASBL « Centre de formation Raymond Michiels » de manière à ce qu'elle puisse exécuter les volontés de M. Michiels. Rien n'interdit de penser que d'autres actions, concernant notamment le confort des pompiers à l'arsenal, puissent être

envisagées par les responsables de l'ASBL.

Ceux qui aujourd'hui revendiquent l'héritage n'existaient pas à l'époque : ni la Zone de Secours, ni l'Amicale des Pompiers dans sa forme actuelle. Ils estiment pourtant être en droit de se voir attribuer l'argent et ont saisi la Justice pour cela (NDLR : contre l'ASBL).

La Ville n'est d'ailleurs pas concernée par cette procédure en Justice, pas plus qu'elle ne l'est par l'héritage, alors évitons les amalgames.

La sagesse serait de laisser la Justice faire son travail.

Ce sera également notre position pour ce qui concerne cette affaire dont certains n'hésiteront cependant sans doute pas à faire un argument électoral. ■

Cherchez la différence

100 billets Win for Life



100 chances de gagner 2000€ par mois, à vie!
Gain minimum garanti par la Loterie Nationale!

Les mineurs ne peuvent pas participer aux jeux de la Loterie Nationale. Ceci n'est pas un jeu organisé ou sponsorisé par la Loterie Nationale.

Avez-vous trouvé la différence dans une des cases de la grille ?

Envoyez la lettre et le chiffre correspondant à cette case par SMS au 6032 (1 €/sms envoyé/reçu) EX : C1 ou communiquez-les depuis une ligne fixe au 0905 23 028 (2 €/appel)

Nous publions, du lundi 22/01 au samedi 27/01, une nouvelle photo. Vous avez jusqu'au 28/01 inclus pour envoyer vos réponses. Un tirage au sort désignera le gagnant. Son nom et solutions paraîtront mardi 30/01.

6032
1€ SMS envoyé/reçu

Concours jusqu'au 28/01/2018 à 23h59 - 1€ sms envoyé/reçu, 2€ par appel. Participation complète par SMS : 4 €. La participation via ces canaux est la seule considérée comme valide. Un tirage au sort désignera le gagnant qui sera averti personnellement. Solution et gagnant publiés sur www.lavenir.net - Helpdesk technique : 02/422 71 72 - assistance@lavenir.net. Le traitement des données est soumis aux conditions légales sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992. En participant à ce jeu, vous acceptez que vos données soient reprises dans le traitement automatisé des Editions de l'Avenir et peuvent être transmises à des tiers. Règlement disponible sur demande. L'Avenir Advertising S.A. - service jeux interactifs - route de Hannut 38 à 5004 Bouge.

Ces deux photos se ressemblent mais ne sont pas identiques. Cherchez la différence dans la grille.



GAGNANT SEM. 01 (Chercher le Journal)
Véronique Mauroy de Thieulin remporte un Samsung Galaxy S8